

**Séance du Conseil de Ville  
du 31 octobre 2016, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 20 / 2016**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 19 du 26 septembre 2016
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Arsim Gashi, ainsi que son épouse Mme Saranda Gashi et leurs filles Emma et Anna Gashi
  - Mme Laura Hélène Kenis
  - M. Philippe Pasantes
6. Création d'un poste de chef matériel au CRISD
7. Information sur le contenu du Projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération (PA3)
8. Développement de la motion 5.14/16 - "Limiter le trafic de transit par les routes de desserte", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
9. Réponse au postulat 4.03/16 - "Programme d'intégration pour les personnes réfugiées", PS, Mme Murielle Macchi
10. Réponse à la motion 5.03/16 - "Une mesure urgente pour faciliter l'accès et la sortie à la rue de la Jeunesse", PS, M. Iskander Ali
11. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**M. Renaud Ludwig**, président, ouvre la séance et salue les membres présents, en souhaitant la bienvenue à Mme Kathleen Gigon, suppléante du groupe socialiste qui siège pour la première fois. Il salue également les participantes à la formation *Femmes et politique* - organisée par le Bureau de l'égalité - à qui il souhaite plein succès.

En dernier lieu, à la suite du décès de Mme Jeanne Kamber, maman de M. Thierry Kamber, et de M. Alphonse Chèvre, conseiller de ville de 1997 à 2007, M. Ludwig invite le Conseil de Ville à observer une minute de silence et adresse ses sincères condoléances aux familles.

## 2. APPEL

### **Conseil de Ville**

39 membres sont présents.

M. Renaud **Ludwig**, président, M. Jude **Schindelholz**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Olivier **Montavon**, 2<sup>e</sup> vice-président, M. Christophe **Günter**, scrutateur, Mme Marie-Claire **Grimm**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Jeanne **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Rébecca **Lena**, Jean-Paul **Miserez**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Afrim **Ramnabaja**, Camille **Rebetez**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Mansouratou **Sokpolie**, Mehmet **Suvat**, Diego **Tomaselli**.

### Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**  
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Christian **Wirz**  
 M. Thierry Kamber est remplacé par M. Laurent **Crevoisier**  
 M. Laurent Michel est remplacé par Mme Kathleen **Gigon**

M. Dominique Nusbaumer est remplacé par M. Blaise **Christe**  
 Mme Magali Rohner est remplacée par Mme Marie-Claire **Thiévent**  
 Mme Lydia Schwyzer est remplacée par Mme Chantal **Jaussi**

Sont excusés

MM. Grégoire Monin, Marc Ribeaud.

**Conseil communal**

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chappuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 19 DU 26 SEPTEMBRE 2016**

Le procès-verbal no 19 du 26 septembre 2016 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Christophe Günter**, PLR, vu l'annonce de BKW, sur la base d'une décision de la Commission fédérale de l'électricité (EiCom), de réduire dès janvier 2017 la rétribution de reprise de l'énergie électrique provenant de centrales privées, demande à la Ville si elle entend adapter ses propres dispositions liées à la reprise d'électricité dans son réseau. Les producteurs concernés sont-ils nombreux ?

**Mme Murielle Macchi-Berdat** regrette cette baisse, de 11 à 4 cts/kWh, qui a provoqué une forte réaction chez les producteurs d'électricité du Canton ne bénéficiant pas de la rétribution à prix coûtant (RPC). Le Parlement a d'ailleurs accepté une résolution demandant à BKW de renoncer à cette réduction et d'appliquer une politique tarifaire assurant la poursuite du développement des énergies renouvelables. De plus, si l'EiCom a édicté des dispositions tarifaires pour les propriétaires ne disposant pas de RPC, elle laisse une marge de manœuvre aux distributeurs et ne précise pas sur quel marché la moyenne se calcule. En l'occurrence, les 4 cts/kWh proposés par BKW correspondent certainement au prix du marché sur 24 heures, alors que la production d'énergie renouvelable correspond à un produit de marché de 8 heures à 20 heures, où le prix de rétribution atteindrait 6 cts/kWh. Sur cette base, les Services industriels maintiennent un prix de rétribution de 8.64 cts/kWh envers les autoproducteurs. A ce sujet, Mme Macchi-Berdat rappelle que la Ville applique les dispositions du Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants, qui vise, entre autres, à promouvoir les énergies renouvelables et concevoir un tarif préférentiel permettant de suppléer les listes d'attente de la RPC. De plus, sous réserve des décisions du Conseil de Ville par l'intermédiaire du budget, Delémont peut développer sa politique énergétique et assurer une stabilité dans le soutien aux producteurs d'énergie renouvelable. Mme Macchi-Berdat met en exergue la position de quasi-monopole de BKW sur le territoire s'agissant de la distribution d'électricité, seules quatre communes de la région - Develier, Courchapoix, Soulce et Delémont - disposant d'un réseau de distribution propre, ce qui permet de mener une politique énergétique ambitieuse, fiable et respectueuse de l'environnement, de la production à la distribution. Finalement, elle rappelle l'importance de conserver en mains communales les prestations pour servir les intérêts de la Commune et des citoyens consommateurs, tout en soutenant les producteurs d'énergie renouvelable.

**M. Christophe Günter** est partiellement satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, rapporte que la Ville semble vouloir ralentir l'activité de Régiogaz, au contraire des autres villages partenaires, qui souhaiteraient maintenir cette énergie, dont le réseau est en très bon état. Relevant les contributions du Service du gaz aux comptes communaux, M. Chételat indique qu'un futur règlement communal prévoit une pénalisation des immeubles chauffés au gaz par rapport à ceux chauffés par pompe à chaleur, par exemple. Par ailleurs, M. Chételat estime que le président d'un Conseil d'administration se doit de promouvoir la société en question et non entraver ses activités. A son sens, le fait qu'un conseiller communal delémontain préside le Conseil d'administration de Régiogaz lui semble inapproprié. Par ailleurs, il rappelle que le gaz naturel à Delémont résulte d'un vote populaire datant

de 1988. Aussi, M. Chételat souhaite connaître les intentions du Conseil communal envers Régiogaz et s'il compte lui faire concurrence en vendant de l'électricité photovoltaïque pour faire fonctionner des pompes à chaleur. Si tel est le cas, l'Exécutif ne devrait-il pas céder la présidence de cette société, vu le conflit d'intérêt ?

**Mme Murielle Macchi-Berdar** précise que la Ville, vu qu'elle détient 64 % du capital-actions de Régiogaz, a jugé opportun de présenter la candidature de Delémont à la présidence du Conseil d'administration de cette société, candidature qui a été validée. Mme Macchi-Berdar souligne également la Conception directrice de l'énergie des Services industriels, découlant de la Conception directrice de l'énergie 2030 du Canton, qui elle-même dépend de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Les objectifs visés (sortie du nucléaire, promotion des énergies renouvelables, abandon des énergies fossiles au niveau du chauffage des bâtiments) pourront être atteints notamment en densifiant le réseau du gaz, et non en continuant à l'étendre. Finalement, Régiogaz est une société anonyme, représentée par l'ensemble des communes de la couronne, dont l'intérêt vise à servir les communes.

**M. Pierre Chételat** est partiellement satisfait.

**Mme Karen Chevrolet**, PDC-JDC, vu les croisements difficiles de véhicules sur le chemin du Palastre, en particulier pour les bus rejoignant la Fondation Père, estime que cette route est trop étroite et dangereuse pour le trafic actuel et qu'elle mériterait d'ailleurs une réfection par endroit. Le Conseil communal entend-il prendre les mesures qui s'imposent ?

**Mme Françoise Collarin** rappelle que ce problème a été réduit avec le déplacement du cirque. De plus, une zone 30 km/h a été créée, de même qu'une place d'évitement pour les bus. Même si ce chemin est étroit, Mme Collarin relève que son élargissement semble difficile. Par ailleurs, elle indique que, dans le cadre du projet du Creux-de-la-Terre, rejeté par le Corps électoral, une étude avait été menée pour rendre cette route aux piétons et aux cyclistes en prévoyant un accès à Père par la rue Meret-Oppenheim. Mme Collarin prend note de cette intervention, tout en doutant que l'élargissement du chemin se réalise dans l'immédiat.

**Mme Karen Chevrolet** est satisfaite.

**M. Paul Fasel**, PCSI, rapporte que la fermeture de la passerelle de Morépoint provoque l'inquiétude de parents dont les enfants, fréquentant la crèche située à la rue du 24-Septembre, doivent se rendre à l'école des Moissons en empruntant désormais la rue Auguste-Quiquerez et la route de Bâle, axes où le trafic est très dense. Pour la passerelle des Abattoirs, très empruntée, M. Fasel s'interroge sur les solutions de contournement envisagées durant la phase des travaux. Aussi, il demande si un calendrier des travaux est déjà établi et si la population peut être rassurée quant aux itinéraires de contournement prévus.

**Mme Françoise Collarin** indique que la passerelle de Morépoint présente des défaillances, raison pour laquelle la Ville a décidé de la fermer dans l'attente d'un rapport précis sur son état. Comprendant les perturbations engendrées, Mme Collarin refuse de faire encourir un tel risque aux usagers. Par ailleurs, elle indique que la passerelle du Collège sera remplacée début 2017, puis celle des Abattoirs, selon l'avancement des travaux en fonction des conditions météorologiques. Les nouvelles passerelles, préfabriquées, ont été commandées et leur installation aura lieu assez rapidement, même si Mme Collarin ne peut pas fournir de calendrier précis. Toutefois, la Ville accorde une importance particulière à la réalisation des travaux dans les meilleurs délais.

**M. Paul Fasel** est satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, s'étonne de la contribution de Fr. 10'000.- de la Ville en faveur du film d'animation *Ma vie de Courgette*, qui est sans lien avec le prix Opale décerné par Delémont. A son sens, vu le coût de l'électricité, il serait plus judicieux que les citoyens delémontains profitent du bénéfice des Services industriels plutôt qu'il ne soit utilisé pour sponsoriser ce film.

**M. Damien Chappuis**, maire, souhaite une cordiale bienvenue aux participantes à la formation *Femmes et politique* et salue l'initiative du Bureau de l'égalité d'organiser un tel cours, pour le soutien duquel les partis politiques ont été sollicités. Revenant à la question de M. Baettig, M. Chappuis rappelle que la Ville dispose d'une rubrique budgétaire et d'un soutien des Services industriels pour subventionner les manifestations culturelles. A ce titre, Delémont soutient le cinéma, notamment le festival Delémont-Hollywood qui, depuis 2016, n'annonce plus le représentant de la Suisse à Hollywood. Aussi, le Conseil communal a décidé de soutenir les films suisses francophones, raison pour laquelle des contacts ont été pris au niveau fédéral pour que ces films soient projetés à Delémont. M. Chappuis se réjouit que Delémont contribue à la promotion du cinéma helvétique, par le biais du trophée remis à *Ma vie de Courgette*, dont il relève la qualité.

**M. Dominique Baettig** n'est pas satisfait.

**M. Philippe Rottet**, UDC•UDF•sp, demande au Conseil communal s'il envisage de créer un rond-point à l'intersection des routes de Bâle et Auguste-Quiquerez, où le trafic est dense aux heures de pointe. Une telle infrastructure est-elle prévue dans le futur Plan de circulation ?

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le groupe UDC a déposé un postulat sur le même sujet au Parlement jurassien, mais le Canton, qui a repoussé sa mise en place, la prévoit à l'horizon 2021-2022, tenant compte des subventions de la Confédération, notamment en lien avec le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). De l'avis de M. Chappuis, il revient à l'auteur du postulat de déposer une autre intervention pour faire réaliser ce giratoire dans les plus brefs délais, où de nombreux accidents ont lieu. Pour sa part, la Ville insiste auprès du Gouvernement pour la création du rond-point.

**M. Philippe Rottet** est satisfait.

**M. Mehmet Suvat**, PS, rappelant son postulat 4.15/15 visant à sécuriser le passage sous-voies, souligne que les travaux seront réalisés dans le cadre du Projet d'agglomération PA3, ce dont il se réjouit. Toutefois, comme cette mesure n'interviendra pas avant 2020, il demande à l'Exécutif si l'amélioration de l'éclairage et un rafraîchissement pourraient être réalisés à plus courte échéance. De plus, il indique que les luminaires de la passerelle de la Poste sont brisés, ce qui rend ce passage dangereux.

**Mme Françoise Collarin** rappelle le Plan directeur Gare sud, en cours d'étude, qui inclut l'amélioration du passage sous-voies. Ce lieu appartenant aux CFF, Mme Collarin indique qu'elle pourrait leur suggérer de réaliser des travaux légers. Les aménagements conséquents seront effectués dans le cadre du plan précité, qui nécessite des fonds importants de chaque partie impliquée. La Ville a également interpellé les CFF s'agissant de l'éclairage de la passerelle.

**M. Mehmet Suvat** est satisfait.

**M. Quentin Chappuis**, PCSI, relève que de nombreux automobilistes empruntent le rond-point du pont de la RDU sur deux voies, ce qui provoque des situations parfois chaotiques. Vu la largeur de la route, M. Chappuis demande à l'Exécutif s'il envisage de faire un marquage au sol pour déterminer deux voies, ce qui limiterait le risque d'accidents et fluidifierait le trafic aux heures de pointe. Une réflexion similaire pourrait être menée s'agissant du giratoire menant à la route de Rossemaison.

**Mme Françoise Collarin** indique que ce marquage a été étudié et abandonné par le Canton, propriétaire de la route. Elle reprendra contact pour une nouvelle étude de la situation et une évaluation du giratoire à l'est de la RDU.

**M. Quentin Chappuis** est satisfait.

**M. Alphonse Poupon**, PS, souhaite savoir si le Conseil communal entend réinstaller la rambarde sur le trottoir à l'ouest du Cras-du-Moulin, utilisé par les piétons en cas de pluie, de verglas ou de neige.

**Mme Françoise Collarin** informe que cette installation servait de séparateur de trafic, visant à décourager les piétons de traverser le Cras-du-Moulin. L'organisation actuelle de la circulation n'impose plus ce séparateur, d'autant que des barrières existent sur les côtés extérieurs des deux trottoirs, dont l'état sera vérifié.

**M. Alphonse Poupon** est satisfait.

**M. Renaud Ludwig**, président, indique que le temps imparti aux questions orales est écoulé.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Arsim Gashi, ainsi que son épouse Mme Saranda Gashi et leurs filles Emma et Anna Gashi
- Mme Laura Hélène Kenis
- M. Philippe Pasantes

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF MATÉRIEL AU CRISD

**M. Damien Chappuis**, maire, relevant la grande quantité de matériel à entretenir par le CRISD, indique que le mandat externe octroyé à cette fin, à hauteur de 25 % (charges annuelles de Fr. 38'000.-), ne suffit plus, notamment pour l'entretien des installations techniques. Le Conseil communal propose donc la création d'un poste, dont le coût atteindra annuellement Fr. 60'000.-, montant déjà intégré au budget 2017 dont le Législatif sera saisi en novembre.

M. Chappuis rappelle que ce sujet a été évoqué en 2011 déjà dans le Rapport sur l'activité générale de l'Administration communale, stipulant que le système de milice ne permet plus de remplir l'ensemble des tâches confiées. D'autre part, des lacunes dans l'entretien du matériel et de son suivi ont été constatées, ce qui pose problème pour la bonne marche de ce service. Jusqu'à présent, l'entretien se réalise de mémoire, ce qui ne satisfait plus aux besoins du CRISD. L'étude menée a conduit à la proposition du poste à 60 %, ce qui permettra de répondre aux exigences en la matière. L'ECA Jura ne fournira aucune subvention pour ce poste, l'établissement versant des subsides pour le fonctionnement (Fr. 20'000.-) et la formation (Fr. 10'000.-) des Services d'incendie et de secours.

Le titulaire du poste devra assurer les tâches d'entretien du matériel et l'inventorier sur support informatique, de même qu'assurer l'entretien des installations techniques des bâtiments, préparer le matériel pour les exercices et gérer les stocks. En dernier lieu, M. Chappuis souligne que le budget du CRISD est autofinancé et que la charge liée à ce poste ne provoquera aucune augmentation de taxe ou du déficit.

**M. Diego Tomaselli**, PS, estime primordial pour les pompiers de bénéficier de matériel de qualité. L'équipement de plus en plus perfectionné nécessite une maintenance pointue. De plus, la professionnalisation du poste induira des économies proportionnellement à l'augmentation de la durée du travail. Pour ces raisons, le groupe socialiste acceptera cette création du poste.

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, également favorable à cette création de poste, regrette qu'il soit si difficile de créer des postes dans les domaines non quantifiables, à l'exemple du travailleur de rue, que le groupe sollicite depuis longtemps. Par ailleurs, par souci de précision et de clarté, Mme Beuret souhaite que les abréviations CRISD et ECA soient développées.

**M. Pierre Chételat**, PLR, non opposé à cette création de poste, rapporte les renseignements fournis par un pompier extérieur au CRISD, selon qui cette nouvelle fonction serait inutile. De plus, M. Chételat relève que le Département de la mairie occupe actuellement 30.32 collaborateurs alors que 34.5 postes ont été octroyés, d'où son incompréhension de la proposition du Conseil communal de créer un poste supplémentaire. A son sens, le commandant et le chef matériel font certainement partie du personnel de la Mairie mais est-ce le cas d'autres places ? D'autre part, M. Chételat se demande si une personne seule suffit pour contrôler du matériel de sécurité et la Ville devrait plutôt recourir aux services d'organismes certifiés pour cette tâche.

**M. Damien Chappuis**, maire, répondant à Mme Beuret, indique que chaque conseiller de ville peut intervenir dans le cadre du Législatif ou auprès d'un conseiller communal pour soumettre différentes propositions, avec des éléments chiffrés. Il rappelle que le futur poste sera autofinancé, ce qui ne serait pas forcément le cas du travailleur de rue. En outre, il précise les significations de CRISD et ECA, respectivement Centre de renfort, d'incendie et de secours de Delémont et Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention.

Par ailleurs, aucun poste du CRISD n'est attribué à la Mairie, à l'exception d'un faible taux du poste de commandant. Les postes non repourvus dans ce département ne peuvent pas être attribués ailleurs. De plus, le contrôle du matériel doit se faire selon des normes à appliquer et à respecter et découle d'une requête de l'ensemble des membres du CRISD.

**DECISION** : la création d'un poste de chef matériel au CRISD est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 7. INFORMATION SUR LE CONTENU DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 3E GÉNÉRATION (PA3)

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que ce projet découle d'une collaboration entre des bureaux d'urbanisme, le bureau technique et le Conseil de l'agglomération, de même que les services de l'Etat, basée sur le Plan directeur régional en consultation en 2015. Ce projet a tenu compte des directives de la Confédération, de la Conception directrice et des différents plans communaux, notamment le Plan d'aménagement local. L'examen préalable, achevé en septembre 2016, a permis de mettre à jour divers documents pour présenter le dossier aux différentes Autorités législatives. Le Conseil communal

delémontain statuera sur ce dossier début novembre. D'un point de vue formel, ce PA3 sera adopté lors de l'assemblée du Syndicat d'agglomération le 24 novembre prochain. Le Gouvernement se prononcera le mois suivant et le dossier pourra être transmis à la Confédération.

M. Chappuis détaille le dossier PA3 dont l'objectif global consiste à assurer une optimisation des systèmes de transport et leur coordination avec l'urbanisation, le paysage et l'énergie, le but étant d'étendre le label Cité de l'énergie à l'agglomération. Les documents peuvent être consultés sur le site [www.agglod.ch](http://www.agglod.ch). Ce PA3 comporte un grand pôle composé de Delémont et des localités voisines (Develier, Courtételle, Courroux et Courrendlin). Le territoire de confluence est le cœur du développement des futures actions au sein de l'agglomération, notamment en ce qui concerne les activités économiques. Le réseau d'espaces publics sera valorisé tenant compte du tissu bâti pour participer à la densification de l'ensemble des surfaces, de même que les zones de loisir, plutôt à caractère agricole.

Deux grandes stratégies ont été déterminées : l'urbanisation et les paysages, pour assurer un développement localisé et coordonné entre les différentes communes, valoriser les espaces bâtis pour augmenter la qualité de vie, renforcer l'attractivité économique (Communance sud, innodel) et préserver les espaces agricoles, les paysages et les milieux naturels, puis les transports dans un second temps. La seconde stratégie concerne les transports, comme la desserte et l'utilisation des transports publics, les connexions routières et ferroviaires, la maîtrise du trafic automobile et la sécurisation des déplacements piétons et cyclistes. Ces éléments mènent aux mesures d'infrastructure subventionnées par la Confédération dans certains cas, à l'instar de la gare routière ou de la vélostation.

Parmi les mesures concrètes, certaines ont été reprises des PA1 et PA2 et actualisées, puis priorisées. La Confédération décidera, selon les résultats de son examen, de subventionner certaines d'entre elles, qui peuvent également obtenir une subvention cantonale. Diverses mesures sont spécifiques au développement de Delémont, d'autres concernent les communes de l'agglomération. A titre d'exemple, M. Chappuis cite la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens, la protection des espaces agricoles en proposant des activités de loisirs compatibles avec l'agriculture, l'amélioration de stationnement des vélos aux arrêts de bus et à la gare, la mise à disposition d'installations de recharge pour vélos électriques et de vélos en libre-service et, finalement, une nouvelle liaison routière et de mobilité douce au sud-est de Delémont.

Pour Delémont en particulier, les mesures concernent la détermination d'arrêts de bus, de pistes cyclables ou en lien avec la mobilité douce en direction de Soyhières. Dès 2019, une jonction pourrait être réalisée dans le secteur sud-est et des aménagements réalisés à la gare (passerelles, sous-voies), notamment. Concrètement, les réalisations suivantes sont prévues à Delémont :

- décalage vers l'est de la passerelle sur les voies ferrées, avec accès pour les cyclistes et les personnes à mobilité réduite ;
- création d'un second sous-voies vers le Campus tertiaire ;
- amélioration du sous-voies actuel en lien avec le développement du sud des voies ;
- dans le cadre du développement du sud des voies, construction d'un viaduc à la sortie de Delémont en direction de Courrendlin ;
- liaisons de mobilité douce en ville, avec une liaison mécanique pour rejoindre la Vieille Ville ;
- création de giratoires à la Ballastière et à la Communance pour permettre le rebroussement des transports publics, pour fluidifier le trafic.

En dernier lieu, M. Chappuis met en exergue l'important travail réalisé par les 11 communes de l'agglomération et en particulier par le Conseil d'agglomération. Le projet s'appuie également sur l'aide de la Commission d'aménagement du territoire, de la Commission de l'énergie et du Service UETP.

## **8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.14/16 - "LIMITER LE TRAFIC DE TRANSIT PAR LES ROUTES DE DESSERTE", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, rappelle que la Ville a accueilli favorablement l'initiative des riverains de la rue du Temple, visant une limitation du trafic de transit dans ce secteur. Pour l'heure, seuls des trottoirs traversants ont été créés à l'extrémité de chaque rue, où les lignes jaunes ont été supprimées, ce qui accroît le danger pour les piétons. M. Rebetez s'interroge sur le délai de réalisation des autres mesures, en relevant que certains automobilistes n'empruntent pas les routes de contournement pour rejoindre les axes principaux.

Par sa motion, M. Rebetez demande à la Ville de traiter cette problématique dans son ensemble, pour canaliser le trafic dans les rues collectrices et protéger les riverains des nuisances sonores et des dangers liés à la circulation dense. Parallèlement aux mesures usuelles, comme les zones 30 km/h, les interdictions ou les gendarmes douchés, M. Rebetez suggère des *nudges*, aides ludiques pour prendre la bonne

décision, dont certaines concernent les transports : dessins sur la chaussée ou trompe-l'œil obligeant les automobilistes à ralentir, notamment. A titre d'exemple, M. Rebetez cite un radar-loterie en Suède, grâce auquel les véhicules respectant les limitations ont pu participer à un tirage au sort pour obtenir différents gains, ce qui a provoqué une baisse conséquente de la vitesse.

**Mme Françoise Collarin** indique que le Conseil communal, dans le cadre du développement de Delémont, accorde une importance particulière aux déplacements sécurisés. Elle met en exergue le travail conséquent qu'engendre le Plan directeur des circulations et la longueur de la démarche, en raison de la consultation de la population et du dépôt du dossier, sujet à oppositions. Ainsi, plusieurs rencontres avec les citoyens ont eu lieu afin d'expliquer le bien-fondé des propositions. L'Exécutif soutient donc cette motion. Concrètement, Mme Collarin indique que la mise en zone 30 km/h de la rue du Temple sera déposée publiquement avant fin 2016. Des mesures sont également prévues dans d'autres quartiers.

**M. Philippe Rottet**, UDC•UDF•sp, rappelle que le peuple delémontain, à l'occasion d'un vote populaire il y a une quinzaine d'années, avait refusé le 30 km/h. Aussi, il informe qu'une telle mesure fera manifestement l'objet d'un référendum, pour que le peuple puisse à nouveau se prononcer. Par ailleurs, M. Rottet relève que des chicanes ont été installées à la rue du Temple et à la route du Vorbourg. De plus, selon ses renseignements, plusieurs riverains de la rue du Temple sont opposés à quelque mesure que ce soit.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, indique que son groupe est favorable à toute mesure permettant de modérer le trafic. Par ailleurs, il rappelle que les interventions, même si elles sont acceptées, ne sont pas toujours réalisées, à l'instar de la route du Vorbourg, dont la circulation à sens unique avait été sollicitée. A son sens, la limitation à 40 km/h dans cette rue pourrait être élargie aux deux passages pour piétons à son extrémité ouest, vu le passage très fréquent d'élèves et d'étudiants. D'autre part, à la route du Vorbourg, le croisement est parfois difficile, voire impossible s'il s'agit d'un bus. M. Christe invite donc l'auteur à préciser pour chaque rue les aménagements souhaités, afin qu'ils soient entièrement réalisés.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, indique que le danger est souvent provoqué par une minorité d'automobilistes irrespectueux. En guise de mesure simple, il suggère une présence policière dans les rues concernées, non pas pour distribuer des amendes mais pour faire de la prévention, en attirant l'attention des automobilistes sur la prudence dont ils doivent faire preuve et sur le respect du voisinage. Par ailleurs, de l'avis de M. Miserez, des mesures, si elles sont trop faibles, resteront sans effet et provoqueront des réactions exagérées si elles sont trop sévères.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, indique ne pas avoir fait mention de zones 30 km/h mais de *nudges*, de panneaux et d'idées novatrices. Il rappelle la demande de tous les riverains de la rue du Temple et des rues perpendiculaires visant à limiter le trafic, dont la majorité a signé la pétition. Quant aux délais de réalisation, ils peuvent être courts s'il s'agit de poser des panneaux.

**Mme Françoise Collarin** indique que, dans un premier temps, la Ville présentera des mesures contre le transit, les trottoirs traversants étant aménagés. Si ces propositions répondent aux attentes des habitants de la rue du Temple, elles seront appliquées. Elle invite donc à accepter la motion pour que la Ville étudie l'ensemble des mesures possibles dans ce secteur.

**DECISION** : la motion 5.14/16 - "Limiter le trafic de transit par les routes de desserte", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez, est acceptée par 30 voix contre 4.

## 9. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/16 - "PROGRAMME D'INTÉGRATION POUR LES PERSONNES RÉFUGIÉES", PS, MME MURIELLE MACCHI**

**Mme Esther Gelso** indique que les réfugiés et migrants ne peuvent pas exercer d'activité lucrative durant les trois premiers mois de leur séjour, délai qui peut même être porté à six mois. L'activité peut être ensuite réalisée si la situation économique et de l'emploi le permettent, si un employeur demande à engager le requérant d'asile, si les conditions de rémunération et de travail sont respectées et si aucun autre candidat (détenteur d'un passeport suisse, d'un permis de séjour ou d'établissement, entre autres) n'est intéressé par le poste. L'accès au marché du travail est donc difficile, en plus du problème lié à la langue. L'AJAM est mandatée pour accompagner ces personnes dans leur insertion professionnelle, par le biais d'un suivi, d'un soutien et d'une orientation professionnelle. Elle propose des cours, des formations et des stages. Par ailleurs, Mme Gelso relève que de nombreux migrants ne souhaitent pas rester en Suisse mais rejoindre d'autres pays où résident des membres de leur famille. D'autres sont susceptibles d'être renvoyés dans le premier pays qui les a accueillis.

Pour répondre au postulat, la Ville a rencontré l'institution précitée. La vélostation paraît être intéressante pour des stages. En effet, les personnes en réinsertion actives à la vélostation se chargent également de l'entretien des lieux publics de la gare et des parcs de la Vieille Ville et sont soutenues par un moniteur de

Caritas. Parallèlement, une équipe éducative de la Maison de l'Enfance a accueilli une stagiaire érythréenne, expérience dont Mme Gelso se réjouit. Cette stagiaire a réalisé d'immenses progrès dans la pratique du français et est très appréciée pour ses qualités de conteuse, notamment.

Mme Gelso indique que l'AJAM n'a pas sollicité la Ville pour d'autres stages mais pour déterminer si des requérants d'asile mineurs, sans famille, pouvaient être accueillis à l'Espace-Jeunes. Les animateurs ont contribué à la définition du cadre à mettre en place pour cet accueil, ces jeunes devant comprendre ce qu'est la charte de fonctionnement et le comportement à adopter dans ce lieu. La mixité doit également être expliquée et la présence d'un traducteur est souhaitée, même si le mélange de nationalités pourrait contribuer aux échanges. En dernier lieu, ce travail d'intégration devrait avoir lieu les jours de faible fréquentation. L'AJAM a accepté ces conditions et l'expérience pourra débuter en 2017.

**10. RÉPONSE À LA MOTION 5.03/16 - "UNE MESURE URGENTE POUR FACILITER L'ACCÈS ET LA SORTIE À LA RUE DE LA JEUNESSE", PS, M. ISKANDER ALI**

**Mme Françoise Collarin** indique que des mesures ont été instaurées dans ce carrefour. De plus, la circulation dans ce secteur est à l'étude et des aménagements améliorant encore le trafic seront réalisés à la fin du chantier de la Mandchourie.

**11. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposés :**

- **question écrite 2.10/16** - "Desserte de la rue de Chêtre par les transports publics", PLR, M. Christophe Günter
- **question écrite 2.11/16** - "Quel futur pour l'administration avec les contrats numériques stockés de manière décentralisée ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.10/16** - "Pour une Vieille Ville qui vit", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer
- **motion 5.15/16** - "Pour une gestion durable du patrimoine foncier", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer

La séance est levée à 20 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Renaud Ludwig

Nadia Maggay